

la gestion. Au moyen de cette mesure législative et par l'intermédiaire du Livre blanc sur la fiscalité, le gouvernement, en réalité, ne réduira-t-il pas le pouvoir économique des particuliers pour le transmettre à l'État? Nous devons tristement admettre que c'est probablement ce qui se passera.

M. Don Mazankowski (Vegreville): En prenant part au débat sur le bill C-197, mon but est de préciser certains points qui ne me plaisent guère et au sujet desquels un grand nombre des producteurs de ma région auxquels j'ai parlé ont exprimé leurs craintes. C'est avec cet espoir en vue que nous pouvons discuter le contenu de ce bill, afin de l'améliorer et de le modifier dans l'intérêt de tous ceux qu'il concerne.

Je m'inquiète de voir certains membres du gouvernement froncer les sourcils et faire des remarques déplaisantes à l'égard des membres de l'opposition qui ont dit ce qu'ils pensaient de ce bill, mais je pense qu'il s'agit d'une mesure législative très importante. Elle contient certainement plus qu'elle n'en a l'air et je pense qu'il importe d'en discuter. Il faut que l'on fasse comprendre aux intéressés la portée de ce bill, afin que les producteurs, y compris ceux qui s'occupent de la mise en conserve, des transports, de l'emballage etc., se rendent compte de la portée du bill.

Je me demande à quoi rime cet empressement. Le gouvernement semble vouloir faire adopter ce bill en toute hâte. Je doute que beaucoup d'associations agricoles nationales aient déjà eu l'occasion d'examiner en détail les implications de ce bill et je crois que l'on veut nous faire expédier en vitesse ce projet de loi sur la commercialisation agricole avant que le gouvernement nous ait fait part d'une politique agricole complète. J'estime que nous avons besoin d'un programme national sur la commercialisation des produits agricoles: c'est non seulement souhaitable, mais essentiel. Comme un autre orateur l'a fait remarquer, il existe actuellement plusieurs offices de commercialisation. Il devient cependant de plus en plus difficile de coordonner les divers groupes, surtout en ce qui concerne la commercialisation interprovinciale. Les complications sont dues aux diverses méthodes de commercialisation et aux exigences du consommateur.

● (5.50 p.m.)

Actuellement, en Alberta, nous avons un office de commercialisation des œufs. Mais le marché se trouve bouleversé parce que des œufs nous arrivent des autres provinces à des prix bien inférieurs à ceux fixés par l'office. Ainsi l'effort accompli pour assurer une certaine stabilité et un écoulement ordonné est compromis et réduit à néant; l'office de commercialisation et les producteurs font face à

un dilemme. Il faudrait que ce projet de loi permette de surmonter ce genre de problèmes. Par ailleurs, il n'est que juste de noter que beaucoup de petits producteurs se heurtent aussi à une difficulté, laquelle consiste à trouver un débouché pour les expéditions, en petite quantité, d'œufs de qualité inférieure. Je puis assurer la Chambre que, si cette mesure législative ne tient pas compte du bien-être et des besoins des petits producteurs, elle ne constituera certainement pas un instrument très efficace quant à la solution des problèmes et des disparités auxquels les cultivateurs ont à faire face individuellement à l'heure actuelle.

Pour ce qui est du bill à proprement parler, monsieur l'Orateur, j'estime que les propos tenus le 14 avril dernier par le ministre, lors de la présentation du projet de loi, avaient quelque chose de fallacieux, propre à altérer l'objectif et le but essentiels du bill. Il a déclaré que le bill constituerait le cadre législatif destiné à permettre aux cultivateurs d'unir leurs efforts en vue de la solution de leurs problèmes de commercialisation. Personne ne songerait à soulever la moindre objection à cela. Cependant, j'ai scruté avec soin, mais en vain, tout le bill en vue de déceler une disposition quelconque qui constituerait un indice, si petit fût-il, montrant que l'on s'apprête à faire participer de façon concrète les cultivateurs à la solution des problèmes auxquels ils ont à faire face dans les domaines de la commercialisation, de la production, de l'emballage et de la transformation.

Les expressions «décret du conseil» et «le ministre» reviennent à tout bout de champ dans le projet de loi, ce qui indique bien le désir du gouvernement de prendre en charge, de façon unilatérale, l'ensemble des opérations du producteur actuel. Ce qui est très malheureux, car la plupart des fermiers, à mon sens, sont fiers de leur indépendance. Le producteur est le dernier bastion de la libre entreprise et de l'individualité. On devrait étudier ce projet de loi en regard de ses répercussions possibles sur l'avenir.

Le texte actuel engendrera simplement le paternalisme d'État qui ne laissera plus de latitude, ou si peu, au producteur. Ce dernier ne pourra plus guère choisir quoi planter, où le planter, ni quand le planter. Cette mesure, trop rigoureuse, ne laissera plus aux producteurs l'occasion d'agrandir ou d'améliorer leur entreprise.

Le bill vise à enfermer les producteurs dans une camisole de force permanente. Nous en avons eu une assez bonne expérience avec la façon dont la Commission canadienne du lait s'est acquittée de sa tâche. Ce bill est injuste envers le petit producteur. Personne ne peut le nier. Il n'y a aucune possibilité pour qui-